

Préfecture de la région Nord Pas-de-Calais
Monsieur le Préfet de Région
Place de la République
2, rue Jacquemars-Giélée
59039 LILLE Cedex

srcae.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Maisons-Laffitte, le 14 novembre 2011

Affaire suivie par : Mireille Ducau
Tél. : 01-34-93-35-19 / 06-13-70-27-67
mireille.ducau@sorgenia.fr
Nréf : Dév.2011-0174
LRAR : 1° 065 154 1295 6

Objet : Avis sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur le Préfet du Nord Pas-de-Calais,

La société SORGENIA France Production, par le biais de sa filiale SFE-Parcs éoliens du Nord Pas-de-Calais, est propriétaire et exploitant depuis 2005 du parc éolien sur la commune Widehem.

Ce parc, construit en 1999 dans le cadre du programme national EOLE 2005, est le premier parc construit dans la région. Composé de 6 machines d'une puissance de 750 kw (soit 4,5 MW installés), il est également le premier parc de grande puissance de fabrication française porté par un partenariat public/privé. En effet dès 1998, la région Nord Pas-de-Calais, soucieuse de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire, se regroupe, sous forme de société d'économie mixte, autour de partenaires privés pour porter ce projet.

Aujourd'hui, le parc est intégré à son environnement et très bien accepté localement. La population notamment, est fière d'avoir été pionnière dans le développement de cette énergie.

A moyen terme, nous envisageons la modernisation des éoliennes de notre parc. Cette opération de réingénierie intègrera les nouvelles technologies de la filière éolienne sans remettre en cause la taille du projet dans son environnement. En effet, la volonté locale est de maintenir le parc dans sa configuration actuelle.

Dans le cadre de la consultation publique du projet de SRCAE, nous observons que la commune de Widehem ne figure pas dans la liste des communes favorables au développement de l'énergie éolienne. Pour assurer la pérennité économique de cette activité et permettre de changer les machines devenues obsolètes, nous demandons à ce que la commune de Widehem soit comprise dans les zones favorables du schéma uniquement pour le remplacement des machines existantes, comme d'autres régions l'ont proposé dans leur schéma.

Nous espérons que cette demande soutenue par tous sera prise en compte dans la version finale du schéma. Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Andrea Perduca
Directeur Général

Copie : Mairie de Widehem
Conseil Régional du Nord-Pas-Calais srcae.environnement@nordpasdecals.fr